



MAIRIE DE HOUX

(Eure et Loir)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019

L'an 2019 et le 25 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de PICHERY Jean-François Maire

M. PICHERY Jean-François, Maire, Mmes : LEFRANC Nathalie, THIERY Stéphanie, MM : BINOIS Cyril, BRIAR Victor, CORBIN Jérôme, DUCOUROUBLE Jean-Luc, FOUQUET Jean-Luc, GIRARD Philippe, ROGER Philippe

Absent(s) : M. CHIBOIS Hervé

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SIRDEY Françoise à M. PICHERY Jean-François, MM : PARIS Philippe à M. FOUQUET Jean-Luc, ROGER Jean à M. GIRARD Philippe

Invité(s) : Mme BEGUE ANGELIQUE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 10

Date de la convocation : 18/01/2019

Date d'affichage : 18/01/2019

Secrétaire de séance : Mme THIERY Stéphanie

Sécurité routière

Une réunion avec Monsieur GAGNOL du Conseil Départemental, de la Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement a eu lieu en mairie sur les améliorations en matière de sécurité qui ont été faites ou qui sont à faire sur la commune de Houx. Plusieurs sujets ont été évoqués.

L'aménagement d'une écluse en entrée d'agglomération rue de l'Aqueduc : La municipalité constate une légère amélioration malgré des comportements de refus de priorité et des vitesses toujours très élevées. La municipalité a demandé des mesures de vitesses et souhaite installer un radar pédagogique. D'effectuer une analyse pour maintenir la priorité à droite au niveau des voies communales rue de la Grenouillère et rue de la Villeneuve et d'envisager la mise en place d'une limitation à 70 km/h de la zone concernée dans le sens rentrant en agglomération. Le département valide cette démarche.

Rue du Château d'Eau et rue de la Mairie : La rue de la Mairie est une route départementale en sens unique qui est fortement circulée par des poids lourds depuis l'aménagement du barreau RD 328/10 à Hanches. Cette section est dans un mauvais état. Monsieur le Maire a demandé à ce que le département fasse une

rénovation de cette voirie. Le département va chiffrer et intégrer ces travaux dans les années à venir (2020/2022). L'aménagement des bas cotés sera à la charge de la commune.

Le carrefour rue de la Mairie, rue du Château d'Eau et rue des Carreaux est assez peu lisible. L'installation d'un renfort de signalisation directionnelle permettrait à l'usager non riverain de comprendre que la rue de la Mairie, qui est plus large et moins urbanisée constitue l'axe principal en montée en direction de Hanches / Gas. Une réflexion sur les aménagements de sécurité sur ce carrefour est souhaitée pour rééquilibrer le trafic et éviter l'utilisation de la rue du Château d'Eau par les usagers de passage.

2019/001 - Radar pédagogique

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de devis, auprès de plusieurs entreprises, a été faite pour l'achat d'un radar pédagogique

Au regard des propositions reçues et après analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ElanCité pour un montant de 1.840 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de retenir l'entreprise ElanCité pour un montant de 1.840€ HT

Autorise M. le Maire, ou son représentant à signer tous documents référents à cette délibération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2019/002 - Contrat de maintenance du défibrillateur

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de devis, auprès de plusieurs entreprises, a été faite pour un contrat de maintenance du défibrillateur place de la mairie

Au regard des propositions reçues et après analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Défibrillateur Center pour un montant de 120€ HT/ ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise Défibrillateur Center pour un montant de 120€ HT/ ans

Autorise M. le Maire, ou son représentant à signer tous documents référents à cette délibération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Projet architectural Salle du conseil municipal et mariage

Le nouveau devis, suite aux différentes demandes de modifications a été reçu

Fête médiévale de Chartres

Du 31 mai au 2 juin 2019, aura lieu la deuxième édition « Chartres 1254 ». La commune de Houx va participer à cette deuxième édition de fête médiévale. Un dossier de présentation doit arriver en mairie semaine prochaine.

Commission travaux

Une commission pour les travaux 2019 se réunira fin février / début mars.

Date du prochain conseil municipal : **vendredi 22 février 2019**

La séance est levée à 22h10.